

COMMUNE DE BEGUEY
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

07 AVR. 2023 S'LO

ID : 033-213300403-20230405-20230401-DE

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.
Date de convocation : 28/03/2023

PRESENTS : Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mme DELAGE S – Mme DULUC C - M. FERNANDEZ T- Mme GLEYROUX F (arrivée à 18h12) - M. HARDY C – Mme– RUDELL C - M. VINCELOT M. - M. YUNG R

EXCUSES : Mme MARTINEZ-MELLET S (pouvoir donné à Mme GLEYROUX F.), M. DUPIN F (pouvoir donné à M. VINCELOT M.), Mme AUTIE C (pouvoir donné à M. HARDY T)

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme RUDELL Catherine

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 03

Objet : Approbation du compte de gestion- Exercice 2022

Exposé de M. le Maire :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L 1612.12 et L2121-31 du Code des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Conseil municipal, les jours, mois et an q

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07 AVR. 2023

ID : 033-213300403-20230405-20230401-DE

VOTES	Contre	00	voix
	Abstentions	00	voix
	Pour	13	voix.

Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Catherine RUDELLE

Le Maire,



Rodolphe YUNG

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,

. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

COMMUNE DE BEGUEY
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

07 AVR. 2023 

ID : 033-213300403-20230405-20230402-DE

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures,
 Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.
 Date de convocation : 28/03/2023

PRÉSENTS : Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mme DELAGE S – Mme DULUC C - M. FERNANDEZ T- Mme GLEYROUX F (arrivée à 18h12) - M. HARDY C – Mme– RUDELL C - M. VINCELOT M. - M. YUNG R

EXCUSES : Mme MARTINEZ-MELLET S (pouvoir donné à Mme GLEYROUX F.), M. DUPIN F (pouvoir donné à M.VINCELOT M.), Mme AUTIE C (pouvoir donné à M. HARDY T)

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme RUDELL Catherine

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 9

Pouvoirs : 03

Objet : Approbation du compte administratif- Exercice 2022

Exposé de M. le Président :

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, à 18 heures, le Conseil municipal de Béguey régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel VINCELOT délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2022** dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

1°) - lui donne acte de la présentation faite du **Compte Administratif**, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés N-1	0 €	479 727,67 €	0 €	0 €	0 €	479 727,67 €
Opérations de l'exercice	819 476,85 €	863 622,52 €	820 981,47 €	735 161,31 €	1 640 458,32 €	1 598 783,83 €
Résultats de l'exercice	819 476,85 €	1 343 350,19 €	820 981,47 €	735 161,31 €	1 640 458,32 €	2 078 511,50 €
Résultats de clôture						
Restes à Réaliser	0 €	0 €	296 282,42 €	348 810 €	296 282,42 €	348 810 €
RESULTATS DEFINITIFS	819 476,85 €	1 343 350,19 €	1 117 263,89 €	1 083 971,81 €	1 936 740,74 €	2 427 322,00 €

2° Constate, aussi bien pour la Comptabilité Principale que pour chacune des Comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au titre budgétaire aux différents comptes ;

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

07 AVR. 2023

ID : 033-213300403-20230405-20230402-DE

3° Reconnaît la sincérité des Restes à Réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTES	Contre	00	voix
	Abstentions	00	voix
	Pour	12	voix.

Pour copie et expédition conformes,

La secrétaire de séance,

Catherine RUDELL



Le Maire,

Rodolphe YUNG

COMMUNE DE BEGUEY

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07 AVR. 2023

ID : 033-213300403-20230405-20230403-DE

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.
Date de convocation : 28/03/2023

PRESENTS : Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mme DELAGE S – Mme DULUC C - M. FERNANDEZ T- Mme GLEYROUX F (arrivée à 18h12) - M. HARDY C – Mme-- RUDELL C - M. VINCELOT M. - M. YUNG R

EXCUSES : Mme MARTINEZ-MELLET S (pouvoir donné à Mme GLEYROUX F.), M. DUPIN F (pouvoir donné à M.VINCELOT M.), Mme AUTIE C (pouvoir donné à M. HARDY T)

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme RUDELL Catherine

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 03

Objet : Approbation de l'affectation du résultat à la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Béguey réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

. Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :44 145,67 €
	déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent : 479 727,67 €
	déficit :
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent : 523 873,34 €
(A2)	déficit :

. Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :
	déficit - 85 820,16
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :33 021,10 €
	déficit :
Résultat comptable cumulé : R 001	excédent :
D 001	déficit : -52 799,06
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	296 282,42 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	348 810,50 €
Solde des restes à réaliser	52 528,08€
(B) Besoin (-) réel de financement	- 270,98 €
Excédent (+) réel de financement	0 €

. Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	270,98 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	0 €
SOUS TOTAL (R1068)	0 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1	523 602.36 €
TOTAL (A1)	
. Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	0 €

. Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

07 AVR. 2023

ID : 033-213300403-20230405-20230403-DE

Section de fonctionnement

Section

Dépenses

D002 : déficit reporté

Recettes

R002 : excédent reporté
523 602,36 €

Dépenses

D001 : solde d'exécution N-1
-52 799,06

Recettes

R001 : solde d'exécution N-1

R1068 : excédent de
Fonctionnement capitalisé
270,98 €

VOTES

Contre

00

voix

Abstentions

00

voix

Pour

13

voix.

Pour copie et expédition conformes,

La secrétaire de séance,

Catherine RUDELL

Le Maire,



Rodolphe YUNG

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 28/03/2023

PRESENTS : Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mme DELAGE S – Mme DULUC C - M. FERNANDEZ T- Mme GLEYROUX F (arrivée à 18h12) - M. HARDY C – Mme– RUDELL C - M. VINCELOT M. - M. YUNG R

EXCUSES : Mme MARTINEZ-MELLET S (pouvoir donné à Mme GLEYROUX F.), M. DUPIN F (pouvoir donné à M. VINCELOT M.), Mme AUTIE C (pouvoir donné à M. HARDY T)

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme RUDELL Catherine

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 03

Objet : Annulation de la décision modificative n°3 du 6 octobre 2022

Exposé de M. le Maire :

Par délibération n°2022-10-04 en date du 6 octobre 2022 a été adopté à l'unanimité une décision modificative n°3 relative à la création d'un centre d'incendie et de secours sur la ville de Cadillac-sur-Garonne.

Cette délibération est nulle et non avenue car erronée et donc non applicable. Elle sera remplacée par les écritures intégrées au budget primitif 2023

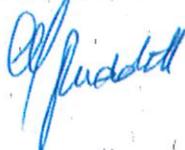
En conséquence, M. le Maire propose au Conseil municipal de :

- **APPROUVER l'annulation de la décision modificative n°3 du 6 octobre 2022.**

Décision :	VOTES	Contre	00 Voix
		Abstention(s)	00 Voix
		Pour	13 Voix

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance



Catherine RUDDEL



Le Maire,

Rodolphe YUNG

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 28/03/2023

PRESENTS : Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mme DELAGE S – Mme DULUC C - M. FERNANDEZ T- Mme GLEYROUX F (arrivée à 18h12) - M. HARDY C – Mme- RUDELL C - M. VINCELOT M. - M. YUNG R

EXCUSES : Mme MARTINEZ-MELLET S (pouvoir donné à Mme GLEYROUX F.), M. DUPIN F (pouvoir donné à M. VINCELOT M.), Mme AUTIE C (pouvoir donné à M. HARDY T)

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme RUDELL Catherine

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 03

Objet : Attribution des subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé en 2023

Pour l'exercice budgétaire 2023, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux organismes de droit privé ci-dessous les subventions suivantes :

Subventions attribuées / Compte : 6574	Prévisions 2023
Amicale Anciens Combattants	100.00
Amicale Pompiers Arrondissement Langon	100.00
Association des Paralysés de France	100.00
Cadets Béguéy – Cadillac	400.00
Club Noste Biguey	400.00
Comité Départemental Contre le Cancer	150.00
Comité Secours Populaire	100.00
Croix Rouge Française	100.00
FNACA Comité de Cadillac	100.00
ADDAH 33 en 2015	200.00
Généalogie - CGHG	200.00
Institut Bergonié	200.00
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Rions	100.00
Lo Camin	200.00
Prévention Routière	150.00
Société de pêche "Le Bouchon dans l'Euille"	100.00
ADELFA 33	200.00
US Vallée de Garonne (foot)	300.00
ADMR CADILLAC	250.00
Béguéy Aéro Club	100.00
Téléthon	100.00
Secours catholique	160.00
Les Restaurants du Coeur	320.00
Clowns stéthoscopes	150.00
Dance Club de Béguéy	150.00
Cadi'l'Music	200.00
UAC	100.00
Squash Béguéy	100.00
TOTAL	4 830.00
Subventions non-attribuées	170.00
TOTAL	5 000.00

Décision : VOTES

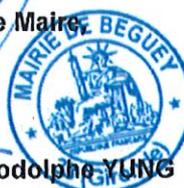
Contre 00 Voix
Abstention(s) 00 Voix
Pour 13 Voix

Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance



Catherine RUDELL

Le Maire



Rodolphe YUNG

COMMUNE DE BEGUEY
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07 AVR. 2023

ID : 033-213300403-20230405-20230407-DE

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 28/03/2023

PRESENTS : Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mme DELAGE S - Mme DULUC C - M. FERNANDEZ T- Mme GLEYROUX F (arrivée à 18h12) - M. HARDY C - Mme- RUDELL C - M. VINCELOT.M. - M. YUNG R

EXCUSES : Mme MARTINEZ-MELLET S (pouvoir donné à Mme GLEYROUX F.), M. DUPIN F (pouvoir donné à M. VINCELOT M.), Mme AUTIE C (pouvoir donné à M. HARDY T)

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme RUDELL Catherine

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 03

Objet : Amortissement des subventions d'équipement versés - Exercice 2023

Exposé de M. le Maire :

Vu l'article L2321-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14 qui vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux pour les communes,

Considérant que l'instruction comptable M14 a introduit un certain nombre de procédures et notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal.

Considérant que les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations **sauf** pour les subventions versées, enregistrées sur les comptes 204 conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les durées d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables et la délibération votée le 6 octobre 2022 n°2022-10-05 doit être amendée en conséquence.

Les nouvelles durées d'amortissements s'appliqueront aux nouvelles acquisitions.

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement par compte selon le tableau suivant :

Article/Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
204	Biens mobiliers, matériels et études	5 ans
204	Biens immobiliers ou installations	15 ans
204	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil municipal de :

- **DECIDER** de fixer les durées d'amortissement comme récapitulées dans le tableau ci-dessus

Décision : VOTES

Contre 00 Voix
Abstention(s) 00 Voix
Pour 13 Voix

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07 AVR. 2023

ID : 033-213300403-20230405-20230407-DE

Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance

Catherine RUDELL

Le Maire,

Rodolphe YUNG

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 28/03/2023

PRESENTS : Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mme DELAGE S – Mme DULUC C - M. FERNANDEZ T- Mme GLEYROUX F (arrivée à 18h12) - M. HARDY C – Mme– RUDELL C - M. VINCELOT.M. - M. YUNG R

EXCUSES : Mme MARTINEZ-MELLET S (pouvoir donné à Mme GLEYROUX F.), M. DUPIN F (pouvoir donné à M.VINCELOT M.), Mme AUTIE C (pouvoir donné à M. HARDY T)

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme RUDELL Catherine

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 03

Objet : Autorisations de programme et de crédits de paiement pour les engagements d'investissement pluriannuels 2023

Exposé de M. le Maire :

La commune de Béguey prévoit l'application du régime des Autorisations de Programme-Autorisation d'Engagement (AP-CP) défini par l'article L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales dans le cadre du projet de restructuration de la mairie.

Les autorisations de programme (AP - section d'investissement) et les autorisations d'engagement (AE - section de fonctionnement) ont pour objectif de matérialiser les engagements pluriannuels de la municipalité et d'en suivre la réalisation. Elles permettent de limiter le volume des crédits reportés d'un exercice à l'autre et d'améliorer la sincérité et la lisibilité budgétaire.

Le projet de réaménagement de la mairie de Béguey peut bénéficier d'une autorisation de programme afin de permettre d'engager les dépenses correspondantes à l'année de leur investissement, soit sur les années 2023 et 2024.

Pour rappel, une évaluation des travaux et de l'opération dans son ensemble avait été demandée au cabinet d'architectes A. ALVARO (Langon).

L'étude avait permis d'estimer le coût des travaux à **299 900.35 € HT**, auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre de 9%, portant ainsi le montant total de l'opération 326 891.36 € HT / 392 269.64 € TTC.

Ainsi, la situation arrêtée au 1^{er} janvier 2023, et l'échéancier associé à l'autorisation de programme (AP) de la restructuration de la mairie sont établis comme suit :

Budget global	Situation arrêtée au 1 ^{er} janvier 2023	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
299 900,35 €	0 €	100 000 €	199 900,35 €
100%	0%	33.34%	66.66 %

- Année du vote initial de l'AP : 2023
- Durée : 2 années : 2023 et 2024. Caducité au 31 décembre 2024
- Montant de l'AP : 299 900,35 € HT

Les crédits de paiement non réalisés sur l'exercice N pourront être lissés sur les exercices suivants afin de maintenir la capacité d'engagement pluriannuel sur l'Autorisation de Programme.

Le montant de l'autorisation équivaut à tout instant au cumul des crédits de paiement consommés et des crédits de paiement (CP) prévisionnels.

Les autorisations de programme et crédits de paiement pour l'année sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07 AVR. 2023

ID : 033-213300403-20230405-20230408-DE

En conséquence, M. le Maire propose au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** le recours aux AP-CP dans le cadre du projet de restructuration et réaménagement de la mairie ;
- **D'APPROUVER** les éléments constitutifs de l'AP : année de vote, durée, montant et échéancier de paiement ;

Décision :	VOTES	Contre	00 Voix
		Abstention(s)	00 Voix
		Pour	13 Voix

Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance

Catherine RUDELL


Le Maire

Rodolphe YUNG

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le **07 AVR. 2023**

ID : 033-213300403-20230405-20230409-DE



COMMUNE : 040 BEGUEY

ARRONDISSEMENT : 33 LANGON

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LA REOLE

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
	1	2	3	4	5	6	7
Impôt foncier bâti (TFB)	1 199 294	30,46	107,15	1 265 000	385 319	32,04	405 306
Impôt foncier non bâti (TFNB)	19 760	48,57	130,29	20 500	9 957	51,10	10 476
Taxe d'habitation (TH)	57 241	9,63	51,86	61 305	5 904	10,13	6 210
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	401 180	421 992	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	32,04		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	421 992	51,10		
Taxe d'habitation (TH)	= 1,051876	10,13		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			
	401 180			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023								
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	>>>			1 157	0	24 656	-64 945	11
								-39 132

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023				
Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
421 992		-39 132		382 860

À BORDEAUX
Le 14 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
SAMUEL BARREAU
DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 05/04/2023
Pour la Commune,
Maire de Beguey



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

COMMUNE DE BEGUEY
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07 AVR. 2023

ID : 033-213300403-20230405-202304010-DE

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 28/03/2023

PRESENTS : Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mme DELAGE S – Mme DULUC C - M. FERNANDEZ T- Mme GLEYROUX F (arrivée à 18h12) - M. HARDY C – Mme– RUDELL C - M. VINCELOT M. - M. YUNG R

EXCUSES : Mme MARTINEZ-MELLET S (pouvoir donné à Mme GLEYROUX F.), M. DUPIN F (pouvoir donné à M. VINCELOT M.), Mme AUTIE C (pouvoir donné à M. HARDY T)

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme RUDELL Catherine

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 03

Objet : Présentation et vote du budget 2023

Le Conseil municipal examine et vote le budget 2023 qui s'établit de la façon suivante :

Section de fonctionnement : Dépenses : 1 338 409, 36 €
Recettes : 1 338 409, 36 €

Section d'investissement : Dépenses : 852 975,31 €
Recettes : 852 975,31 €

VOTES	Contre	00	voix
	Abstentions	00	voix
	Pour	13	voix.

Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,



Catherine RUDELL

Le Maire,


Rodolphe YUNG